

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE RODUMNA

Claude Marie Léon DESBENOIT, président

Ancien élève de l'École supérieure de commerce de Lyon.
Industriel en tannerie à Roanne,
Administrateur délégué des Tanneries du Centre (Anciens Établissements Desbenoit aîné et Muron)(S.A., 1919), à Roanne,

Commissaire aux comptes suppléant du Tissage Destre-Cherpin à Roanne (avril 1918).

Administrateur du Comptoir commercial du cuir (juillet 1919),
de la Société de construction de machines de tannerie, corroirie, mégisserie et Chromerie à Paris (juin 1922),

Administrateur de la Société forestière de Kcebia (1925)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Forestiere_de_Kcebia.pdf

Administrateur (oct. 1925), puis vice-président de la Banque régionale du Centre, à Roanne,

Administrateur délégué de la Société roannaise des fermes de l'Afrique du Nord (1926),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Roannaise_Fermes_AFN.pdf

Administrateur de la Société marocaine de colonisation (mars 1929).

et de la Banque hypothécaire du Maroc (fév. 1930),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_hypothecaire_du_Maroc.pdf

président de « L'Union Républicaine » (périodique).

Chevalier de la Légion d'honneur (1938).

S.A., 4 décembre 1925.

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE RODUMNA

S.A. au capital de 0,6 MF.

Siège social à Rabat

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 701)

Conseil d'administration

composé de 3 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

DESBENOIT (Léon), à Roanne ; pdt ;

GROSSE (Robert), à Roanne ; adm. délégué ;

S.A. DUMAREST ET FILS ¹, à Roanne ;
S.A. Éts SAUVEGRAIN, 20, r. de Beaulieu, Roanne ;
SNC BERNARD-WALLAERT, 13, r. Faidherbe, Lille.

Commissaires aux comptes

TIXIER (Jean), quai de la Loire, Roanne ;
DUBUIS (Marius), à Roanne.

Capital social. — 600.000 fr. en 600 act. de 1.000 fr., libérées de moitié lors de la souscription.

Parts bénéficiaires. — 650 nominatives.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; aux actionnaires 7 % des sommes dt leurs act. st libérées ; sur le surplus : 15 % au conseil. Le solde : 30 % aux parts bénéficiaires ; 70 % aux actionnaires qui statueront sur les répartitions proposées par le conseil.

AEC 1937 :

Rabat.

Société cotonnière Rodumna, av. Dar-el-Maghzen (bureaux de la Cie Algérienne). — Société anon., f. le 4 décembre 1925, 1.200.000 fr. ; 650 parts. Culture du coton en Algérie, Tunisie et Maroc. — Conseil : MM. Léon Desbenoit, présid. ; Robert Grosse, adm. dél ; Société an. Dumarest et fils, Société an. des Établ. Sauvegrain, Société Bernard-Wallaert.

AEC 1951 :

Sté cotonnière Rodumma, Rabat, av. Dar-el-Maghzen (bureaux de la C^{ie} Algérienne). — Sté anon. f. le 4 décembre 1925, 2.600.000 fr. ; 650 parts. — Culture du coton en Algérie, Tunisie et Maroc.

¹ Maison mère des Éts Dumarest d'Indochine :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Dumarest_d'Indochine.pdf